

CONVOCACTION

Date : 10 décembre 2024

Affichée le : 10 décembre 2024

L'an deux mille vingt quatre, le seize décembre à 18h30, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Madame Sophie DHOURY-LEHNER, Maire Creil.

Nombre de conseillers :

En exercice : 39
Présents : 30
Votants : 38
Pouvoirs : 8
Absent : 1

Étaient présents : M. Jean-Claude VILLEMAIN - Mme Sophie DHOURY-LEHNER - M. Karim BOUKHACHBA - M. Thierry BROCHOT - Mme Döndü ALKAYA - M. Abdoulaye DEME - Mme Loubina FAZAL - M. Adnane AKABLI - Mme Yesim SAVAS - M. Cédric LEMAIRE - Mme Fabienne LAMBRE - Mme Catherine MEUNIER - M. Fabrice MARTIN - Mme Bérénice TALL - M. Ahmet BULUT - Mme Mariline DUHIN - M. Emmanuel PERRIN - Mme Halimatou SAKHO - M. Ammar KHOULA - M. Babacar N'DIAYE - Mme Aïssata SOW - M. Mohamed AÏT MESSAOUD - Mme Jessica ELONGUERT - M. Mohammed EL OUASTI - M. Moussa EL MOUSSAOUI - M. Hicham BOULHAMANE - M. Amadou KA - Mme Hafida MEHADJI - M. Nouredine NACHITE - Mme Sylvie DUCHATELLE.

LISTE DES DELIBERATIONS

AFFICHEE ET PUBLIEE SUR LE SITE
DE LA VILLE LE :

19 DEC. 2024

DELIBERATION PUBLIEE SUR LE
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

24 décembre 2024

Absents représentés

Mme MOUSSATEN
Mme HAMADOUCHE
Mme PEREZ
Mme SENET
Mme JACQUEMART
Mme M'BAYE
M. LUCAS
M. FACCHINI

Pouvoir à Mme FAZAL
Pouvoir à Mme LAMBRE
Pouvoir à M. BROCHOT
Pouvoir à M. BOUKHACHBA
Pouvoir à M. BOULHAMANE
Pouvoir à M. KA
Pouvoir à Mme MEHADJI
Pouvoir à Mme DUCHATELLE

Absents non représentés

M. ZAHRAOUI.

Secrétaire de séance : Jessica ELONGUERT

17 Garantie d'emprunt - CDC HABITAT - 14 logements situés Quai d'Amont/Rue Victor Hugo

■ **Rapport de présentation :**

Thierry BROCHOT, Adjoint

CDC Habitat social (ex OSICA), organisme bailleur, sollicite de la Ville, la garantie d'emprunts en vue du financement de l'opération d'acquisition en VEFA de 14 logements situés à Creil, Quai d'Amont, rue Victor Hugo.

CDC Habitat social souhaite à cet effet pouvoir obtenir la garantie des prêts d'un montant total de 1 223 150.00 €, à hauteur de 100% auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Caractéristiques principales des prêts

Offre CDC

Caractéristiques	CPLS	PLS	PLS foncier
Enveloppe	Complémentaire au PLS 2023	PLSDD 2023	PLSDD 2023
Identifiant de la ligne	5558865	5558864	5558863
Montant	111 432 €	457 766 €	653 952 €
Commission d'instruction	0 €	0 €	0 €
Durée de la période	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Taux de période	4,11%	4,11%	4,11%

TEG	4,11%	4,11%	4,11%
Phase d'amortissement			
Durée du différé d'amortissement	24 mois	24 mois	
Durée	40 ans	40 ans	
Index	Livret A	Livret A	Livret A
Marge fixe sur index	1,11%	1,11%	1,11%
Taux d'intérêt	4,11%	4,11%	4,11%
Périodicité	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Profil d'amortissement	Échéance prioritaire (intérêts différés)	Échéance prioritaire (intérêts différés)	Échéance prioritaire (intérêts différés)
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle
Modalité de révision	SR	SR	SR
Taux de progressivité de l'échéance	0%	0%	1%
Mode de calcul des intérêts		Equivalent	Equivalent
Base de calcul des intérêts	30/360	30/360	30/360

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 24/12/2024

ID : 060-216001743-20241223-17DEL_CM161224-DE

S²LOW

Il vous est proposé, de donner un accord pour la garantie à hauteur de 100 % des prêts de 1 223 150.00 €, ci-dessus mentionnés.

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29, L2252-1 et L2252-2,
Vu le code civil, notamment l'article 2298,
Vu l'avis de la commission « Finances et Synthèse » en date du 02 décembre 2024,
Vu la demande formulée par CDC Habitat social,
Vu le contrat de prêt n°162099 en annexe signé entre CDC Habitat et la Caisse des dépôts et consignations,
Considérant l'intérêt d'accompagner CDC Habitat social sur l'acquisition en VEFA de 14 logements sis, Quai d'Amont, rue Victor Hugo, à Creil,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote

Votants : 38	Pour : 35	Contre : 0	Abstentions : 3	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	-----------------	-------------------------------

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : La commune de Creil accorde la garantie d'emprunt à hauteur de 100% de 1 223 150.00 €, ci-dessus mentionnés, qui seront contractés par CDC Habitat social auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ces prêts sont destinés à financer l'opération d'acquisition en VEFA de 14 logements situés à Creil, Quai d'Amont, rue Victor Hugo.

Article 2 : le conseil municipal autorise la Maire, ou son représentant, à signer la convention de garantie communale avec CDC Habitat social, en vue de définir les modalités de mise en œuvre de la garantie d'emprunt.

CREIL, le **23 DEC. 2024**
Pour extrait certifié conforme,

Sophie DHOURY-LEHNER
Maire de Creil
Vice-Présidente de l'ACSE
Chargée du Projet de Territoire



Madame Jessica ELONGUERT
La secrétaire de séance

